

DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté, Egalité, Fraternité

ARRONDISSEMENT DE
CORTE

COMMUNE DE POGGIO DI NAZZA

CANTON DE
FIUMORBU-CASTELLU

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 juin 2023

Date de Convocation 25/05/2023

L'an deux mil-vingt-trois le trois du mois de juin à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la commune de Poggio-di-Nazza étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur GUIDICI Jean-Noël

Nombre de conseillers

En exercice 10
Présents..... 09
Ayant donné pouvoir... 01
Votants..... 10
Absents.....0

Présents : M GUIDICI Jean Noël , M CHIARI Jacques, M CHIARI Patrice , M DOMINICI Richard, M MANFREDI Napoléon , Mme MANENTI Eliane, Mme ROCHE Monique M SANTONI Guillaume, M SANTONI Michel

Représentés : M FRANCESCHI Jean-Baptiste par M GUIDICI Jean-Noël,

Objet :

**Incorporation des biens sans
maître lots dans B384**

Il a été procédé conformément à l'article L2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Eliane MANENTI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Il expose que les propriétaires de trois appartements sis dans l'immeuble figurant au cadastre rénové de la commune de Poggio-di-Nazza sous les n° 384 de la section B sont décédés il y a plus de dix ans.

Certifié exécutoire
compte tenu de la transmission
en sous-préfecture

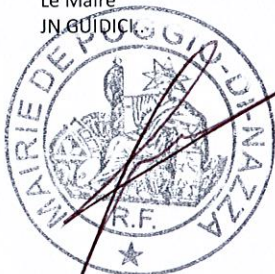
le.....

Et de l'Affichage

Le.....

Le Maire

JN GUIDICI



- Un appartement de 30m² environs sis au rez de chaussée de l'immeuble B 384 attribué à Mme POLI Suzanne (2pièces) et d'une cave de 30m²
- Un appartement de 135 m² environs répartis sur le 1^{er} et le 2^e étage de l'immeuble cadastré B 384 attribué à Monsieur POLI ANTOINE Marie (8 pièces)
- Un appartement de 75 m² environs sis au 3eme étage du l'immeuble cadastré B 384avec entrée indépendante coté Nord attribué à Mme TAVERA Claire Françoise (4 pièces)
- 4 greniers avec une hauteur de 3 m sous toiture au centre représentant une superficie totale de 74 m²
- Les communs (escaliers) ont une emprise de 8.70m² par palier

Il a par ailleurs obtenu du Service de France Domaine l'assurance que la succession des derniers propriétaires connus :-

-Monsieur POLI Antoine Marie, né le 9 octobre 1873 à Poggio-di-Nazza décédé le 17 novembre 1951 à Poggio-di-Nazza,

-Madame CURA Suzanne veuve POLI née le 24 avril 1917 en Roumanie, décédée le 24 septembre 2003 à NICE,

-Madame TAVERA Claire Françoise née le 8 février 1921 à Poggio-di-Nazza, décédée le 30 janvier 2012 à BASTIA

Ne sont pas en cours de règlement

Ces immeubles reviennent à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.

. Le Conseil Municipal décide

-d'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil.

- de mettre en œuvre la procédure de biens sans maître sur les biens susmentionnés et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la procédure et l'autorise à effectuer toute démarche nécessaire et signer toute pièce utile pour incorporer ce bien au domaine communal

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire
JN GUIDICI

